

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-416 du 2 Décembre 1981

chargeant le Camarade Simon I. OGOUMA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, de l'intérim du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire pour compter du 3 Décembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 3 Décembre 1981, le Camarade Simon Ifédé OGOUMA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération assurera l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire pendant l'absence du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI.

ARTICLE 2 .- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Décembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MAEC-MACP
6 autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNE - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-